



# Compte-rendu de la réunion de quartier n°1 du 20 avril 2023

RAPPEL DE LA MISSION DES REFERENTS DE QUARTIER :

- Lien entre votre quartier et la municipalité.
- Être à votre écoute pour améliorer notre cadre de vie.
- Définir des priorités et initier des actions.
- Ils sont bénévoles.

Deux référents à votre service : Fabrice DARRIGRAND et Jean-Luc PARICKMILER.

Secrétaire de séance : Emmanuelle MORAULT.

64 personnes présentes à 18h.

Monsieur René BOUCHARD, maire de Bagnols en Forêt, nous a rejoints à 19h.

**Réponse du maire en caractères gras.**

POINT SUR LE COMPTE-RENDU PRECEDENT ET SUJETS DU JOUR :

## 1) AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT

- Pose de bancs publics : près de la Chapelle Saint-Antoine, le banc a été posé. Reste à installer le banc au-dessus du Foyer et celui sur le Chemin des Rouvières.  
→ **L'emplacement proposé Chemin de Rouvières ne se trouve pas sur le domaine public mais sur un terrain privé. L'installation d'un banc nécessite donc de demander l'autorisation du propriétaire...**
- Remise en service du rideau métallique du parking : c'est fait, ainsi que les extincteurs.
- Bac à fleurs à installer dans le virage du Pinédou.  
→ **L'emplacement ne se trouve pas non plus sur le domaine public d'où la nécessité de demander là aussi l'autorisation au propriétaire.**
- Demande de maintien du petit sentier pédestre entre la D4 et le chemin de l'Adrech.  
→ **C'est de toute façon un sentier rural. Tout a été décaissé pour les aménagements du lotissement mais le sentier sera retracé et maintenu après les travaux.**

## 2) PROBLEMES DE CIRCULATION

- Point sur la circulation Chemin du Cannet et Saint-Antoine avec la pose des panneaux « sens interdit sauf desserte locale ».
  - **Un comptage a été réalisé pendant 15 jours en bas du Cannet et sur Saint Antoine avant la Baumette pour faire le ratio entre les automobilistes traversant le village par la Grande Rue avec le feu et ceux empruntant le chemin du Cannet et Saint-Antoine. L'entreprise missionnée par la mairie doit transmettre prochainement le résultat de ce comptage pour analyse.**
- Le chemin de la Baumette n'est pas adapté pour la circulation de petits camions (manœuvre très difficile, fils électriques bas).
  - **Il est envisagé de l'interdire aux véhicules trop hauts comme les fourgons rehaussés.**
  - Amélioration de l'arrondi du virage gauche ?
  - **Le rachat du bout de terrain sur la pointe de la Baumette n'est pas finalisé.**
- Question sur la vitesse excessive de certains automobilistes : quid de la Police Municipale et de la Gendarmerie ? Ralentisseurs ?
  - **Il y a 55 kms de voieries dans le village. La mesure de la vitesse ne peut pas se faire partout avec le risque de créer des accidents. De plus, le radar de la Police Municipale est actuellement en panne car c'est un appareil électronique assez fragile.**
  - Quant à la Gendarmerie basée à Fayence, elle opère actuellement en sous-effectif (3 personnes en moins) et doit gérer les 9 communes en ce qui concerne la sécurité routière, les cambriolages, les violences intra-familiales...**
  - Le ralentisseur crée des nuisances pour les riverains qui habitent à côté. Il vaut mieux inciter les automobilistes à plus de civisme.**
- Point sur l'espace partagé Chemin de Saint Antoine : limitation 20 km avec priorité aux piétons et aux cyclistes, marquage au sol pour obliger les voitures à ralentir.
  - **Le dossier avance mais il faut encore voir au niveau légal comment on peut faire ça...**
- Inquiétude autour du nouveau lotissement en bas de l'Adrech : l'accès est prévu par la D4 mais les riverains sont inquiets si une ouverture est maintenue vers le chemin de l'Adrech.
  - **Un arrêté interruptif de travaux a été rédigé pour non-respect du permis de construire. Un nouveau permis devra être déposé par le lotisseur.**
  - Par ailleurs, ce chemin est une voie publique. On doit donc respecter le principe d'égalité de traitement vis-à-vis de tous les administrés et ouvrir la circulation à tous. Le fait de l'ouvrir par le bas va éliminer le problème du cul de sac et permettre de désenclaver une zone compliquée à la circulation et à l'accès des secours. De plus, les riverains situés au-dessus du lotissement descendront par le bas pour aller à Fréjus et donc seront gagnants aussi. Dans la logique, si des panneaux « sens interdit sauf desserte locale » sont installés du Cannet à Saint-Antoine, il en sera de même pour l'Adrech. En ce qui concerne la voirie, le Chemin de l'Adrech sera refait jusqu'à la limite supérieure du lotissement et élargi à 6 mètres pour permettre de se croiser.**
- Risque de submersion de la D4 en cas de fortes pluies.

→ L'arrêt interruptif de travaux a justement été pris car le lotisseur a modifié la voie d'accès par rapport au permis accordé. Il est prévu des grilles traversantes tous les 20 mètres et une canalisation enterrée sous voirie pour recueillir les eaux de ruissellement avec le creusement d'un bassin de rétention de 65 m<sup>3</sup> pour éviter une déferlante. Le pluvial qui est bouché sera remis en service, c'est une obligation.

### 3) AGRICULTURE ET GESTION DE L'EAU

- Problème d'approvisionnement en eau : qu'en est-t-il du débit de la Siagnole ?  
Le réseau est en mauvaise état et génère des fuites importantes (à vérifier).  
→ Le débit de la Siagnole est actuellement identique à celui constaté normalement en juillet d'où un risque important de coupure d'eau cette année.  
Concernant les fuites du réseau, M. le Maire assure que le réseau « pourri » à 50% est une légende. Bagnols-en-Forêt a un rendement de réseau de 85%, assez exceptionnel en zone rurale. Le rendement moyen sur la communauté de communes est de 75% (contre 63% il y a 3 ans). Le bilan de notre Régie des Eaux est bon et encore plus si l'on considère qu'elle n'a que 3 ans d'existence. En revanche, la Société d'Economie Mixte (SEM), avec son prestataire Véolia, n'avait rien fait suite au rapport pourtant inquiétant de 2017 ...  
La volonté de la Régie est de toute façon de continuer à diminuer les fuites et de sécuriser les ressources avec par exemple l'éventualité d'un raccord au Lac de Saint Cassien avec la Société du Canal de Provence. L'eau prise dans le lac n'irait pas jusqu'à Bagnols, mais permettrait de libérer une certaine quantité d'eau prise dans la Siagnole et donc d'avoir une meilleure redistribution.
- Proposition de permettre aux habitants d'acquérir à moindre coût des citernes pour récupérer les eaux de pluie sur le modèle des composteurs proposés par la communauté de communes.  
→ La mairie a récemment eu la visite d'un commercial d'entreprise proposant différents types de réservoirs d'eau. Cependant, la mairie n'a pas la compétence sur l'eau et l'assainissement donc il ne lui est pas possible de mettre à disposition des récupérateurs d'eau. La communauté de communes a été informée et cela nécessitera l'ouverture d'un marché public avec un délai de mise en place incompressible. Le sujet est en cours de réflexion pour proposer une solution avec des modèles de plusieurs entreprises.
- Zone Agricole Protégée ZAP et besoin en eau pour l'agriculture.  
→ Une 3<sup>ème</sup> délibération aura lieu pour acter le périmètre de la ZAP. Viendra ensuite le temps de l'enquête publique par un commissaire enquêteur pour recueillir les avis.  
Pourquoi le choix d'une ZAP à Bagnols ?  
→ Il y a la volonté de stopper toute spéculation foncière sur les terrains à potentiels agricoles. La ZAP deviendra un terrain sanctuarisé pour au moins 30 ans où les propriétaires penseront plus à le valoriser qu'à spéculer sur d'éventuels projets immobiliers. Le signal est fort aussi auprès des agriculteurs : si vous montez des projets sur la commune, vous ne serez pas mis dehors dans 3 ans... Pour financer l'irrigation de terres

agricoles, la ZAP est un prérequis par l'Europe qui dans ce cas donnera la plus grosse enveloppe de crédit.

Il y a un million de m<sup>3</sup> d'eau disponible dans le lac de Méaulx au bout d'Eden Vert. Une canalisation avec une pompe de relevage permettrait d'irriguer toute la plaine.

Dans la ZAP, on a identifié déjà 14 hectares de terres agricoles propices au maraîchage avec l'idée d'aller vers une sorte de résilience alimentaire avec des légumes produits et consommés sur place. C'est déjà la démarche adoptée en lançant le projet d'un potager municipal sur le Chemin de Saint Denis avec des légumes utilisés en circuit court pour la cantine de l'école.

Par ailleurs, il y a à Bagnols en Forêt des terrains en appellation d'origine protégée AOP propices à la plantation de vignes. C'est une culture qui nécessite de l'eau à la plantation, puis quasiment plus rien ensuite. Ce serait un modèle économique viable : la zone AOP permet au bout de 3 ans après la plantation d'avoir l'appellation AOP.

#### 4) ENTRETIEN DE LA COMMUNE

- Signalement d'une grosse fissure sur le bitume de la D4, à l'entrée du village sous les nouvelles maisons du hameau des Chênes. La route commence à partir.  
→ **Le département a été prévenu car c'est de sa compétence. Les services départementaux disent que c'est sous contrôle...**
- Signalement par un riverain d'un problème de feuilles qui s'amoncellent depuis des mois sur le chemin de l'Adrech.  
→ **Les services techniques seront avertis. Le maire ajoute qu'il ne faut pas hésiter pour des problèmes de nettoyage et d'entretien à faire un signalement sur l'application « Maires et citoyens » pour une intervention plus rapide.**
- Signalement de tags sur plusieurs abris bus. Ces dégradations ne donnent pas une belle image du village et font croire à la présence d'une délinquance. Un administré a proposé à M. le Maire de prendre des photos de tous les tags de la commune pour la mise en place d'un plan de nettoyage.
- A côté du Relais Provençal, existence d'un gros roncier de 3 mètres de haut sur une parcelle communale juste en dessous de la route. Risque d'incendie par exemple s'il y a un mégot jeté et végétation pas vraiment agréable pour la clientèle touristique de l'hôtel.  
→ **M. le Maire note d'y envoyer les services techniques pour un débroussaillage.**
- Plainte d'une riveraine de l'école qui reçoit dans son jardin tous les papiers jetés dans la cour.  
→ **La directrice de l'école sera avertie ainsi que les services municipaux.**
- Demande de placer une deuxième poubelle sur les terrains de boules car on observe un amoncellement de débris à côté de la poubelle notamment le lundi matin. Suggestion de placer une caméra à ce niveau pour éviter ces incivilités.

→ Une deuxième poubelle sera installée mais pas plus car cela peut avoir un effet contre-productif ; les poubelles n'incitent pas les gens à repartir avec leurs déchets. Impossibilité technique d'installer une caméra au-delà du Foyer.

## 5) GESTION DES DECHETS

- Compostage : rappel de l'obligation pour tous de composter au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Fiscalité ramassage des ordures : des habitants trouvent que les coûts sont importants d'autant plus qu'elle est adossée à la taxe foncière.  
→ La redevance incitative sera plus juste pour les habitants mais les lenteurs administratives font que le passage à cette redevance a pris du retard.  
Néanmoins, le sujet s'accélère : 2023 sera l'étape de conteneurisation pour déterminer le contenu le plus adapté pour chacun à sa production de déchets. Point d'apport au village mais porte à porte ailleurs.  
La facturation se fera donc à la levée et non pas à la pesée pour éviter les problèmes de pesée sur nos routes souvent très pentues, situation qui générerait de nombreuses réclamations.  
2024 : année blanche. Tous les 6 mois, on recevra une facture fictive pour savoir ce que l'on paiera en redevance incitative. Si une facture paraît excessive, nous pourrons prendre contact avec la communauté de communes pour comprendre pourquoi on a produit tellement de déchets.  
Notre territoire sera scruté à la loupe par les autres collectivités régionales car il y a zéro collectivité en redevance incitative en PACA pour l'instant. C'est un défi à relever !  
Le maire ajoute : pour prendre conscience de l'ampleur du problème des déchets, on peut contacter la communauté de communes sur les visites passion. Il est possible en effet de visiter la décharge de Bagnols avec le directeur du centre, un passionné qui a fait toute sa carrière dans la gestion des déchets.

## 6) EQUIPEMENTS PUBLICS

- Réflexion autour de la Maison du Temps Libre obsolète : on la garde ? on la modifie ? on la détruit ?  
→ Il est dans un premier temps prévu de construire un centre aéré car il y a un gros besoin d'une structure de garde pour les enfants les mercredis et vacances. La première phase sera donc : définition du cahier des charges, dimensions, nombres de salles... Ensuite mise en place d'un concours avec 3 cabinets d'architectes puis communication sur les projets avec recueil des avis et des idées.  
Pour la MTL, rien n'est arrêté. S'il est plus rationnel au niveau économique de tout raser, ce sera fait mais il est important de construire ce projet. La MTL est très utilisée et insuffisante avec sa salle unique pour permettre aux associations bagnolaises d'organiser toutes leurs manifestations et activités.

En dernière phase, il faudra aussi développer les infrastructures sportives, réaménager les vestiaires du stade et rénover le terrain pour passer à terme sur du synthétique et probablement faire un troisième cours de tennis.

## 7) ENVIRONNEMENT

- Proposition d'équiper la Police Municipale de vélos électriques.  
→ **Equipement probablement peu adapté à la topographie du village et ses dénivelés importants.**
- Bagnols en Forêt a été classé « village étoilé ». Proposition de limiter les éclairages décoratifs des maisons actuellement orientés vers le ciel en vue d'obtenir la deuxième étoile et par ailleurs pour ne pas gêner la faune nocturne.  
→ **Il n'est pas prévu d'intervention sur l'éclairage des riverains. En fait, c'est l'effort de la municipalité sur l'éclairage public qui jouera en priorité sur l'obtention de la 2<sup>ème</sup> étoile notamment en termes d'économie d'énergie. Proposition de sensibiliser tout simplement les riverains à ce sujet au cours des réunions de quartier.**

## 8) ANIMATION DU VILLAGE

- Projet de marché mensuel au plateau Sainte-Anne : quels exposants ? concurrence avec le marché du mercredi ?  
→ **Ce marché aura lieu une fois par mois, a priori le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois. Il ne concernera pas les mêmes exposants que le marché qui se tient le mercredi et le samedi au Rayol. Il s'agira de maraîchers et d'autres producteurs de la région. C'est un essai et cela ne coûtera rien à la commune. Pourquoi Ste Anne ? Car il y a du stationnement sur le plateau et en même temps nous ne sommes pas loin du centre. Les stands seront sur le terrain de sport.**
- Le marché d'Antan a été apprécié même s'il a subi la concurrence du weekend nature de Fréjus. Proposition d'inciter les habitants à se costumer encore plus. Pourquoi ne pas organiser un concours du plus beau costume avec la récompense par exemple d'un panier garni (produits offerts par les producteurs locaux et quelques exposants...). Un jury itinérant de quelques personnes pourrait se charger de repérer le ou le couple gagnant. → **voir BAT.**

La réunion s'est terminée à 20h15 et a été suivie d'un verre de l'amitié pendant lequel les échanges sont encore nombreux.

N'hésitez donc pas à nous contacter en cours d'année pour des sujets structurants :

Fabrice Jean DARRIGRAND-BIENTZ - mail : [rdq1a.bef@gmail.com](mailto:rdq1a.bef@gmail.com)

Jean-Luc PARICKMILER - mail : [rdq1b.bef@gmail.com](mailto:rdq1b.bef@gmail.com)

A bientôt.